

OMPI



AB/I/ 16
ORIGINAL français
DATE:
10 juillet 1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**ORGANES ADMINISTRATIFS
DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI ET LES BIRPI**

**Première Série de Réunions
Genève, 21-29 septembre 1970**

ADDENDUM AU DOCUMENT AB/I/5

présenté par le Directeur des BIRPI

RESUME

Le présent document met à jour l'Annexe au document AB/I/5.

Le 23 mars 1970 le Règlement financier des BIRPI (Annexe au document AB/I/5) fut amendé avec effet à la même date, comme suit :

- i) l'article 5.4 est supprimé;
- ii) à l'article 6.1, les mots "cinq mois" sont remplacés par les mots "six mois";
- iii) à l'article 7.1, les mots "trois mois" sont remplacés par les mots "cinq mois".

/Fin du document/



OAPI

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
AFRICAN ORGANIZATION OF INDUSTRIAL PROPERTY

BREVET

LE BREVET DE PATENT EST DÉPOSÉ EN VERTU DE LA LOI N° 111 DU 15 MARS 1967
LE BREVET DE PATENT IS DEPOSITED IN VERTU OF THE LAW N° 111 OF 15 MARCH 1967
IN THE OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF INDUSTRIAL PROPERTY
AT THE SECRETAIRE GENERAL DE L'OAPI
AT THE SECRETAIRE GENERAL OF OAPI

ABSTRACT OF THE INVENTION

RESUME DE L'INVENTION

Le présent document a été déposé en vertu de la Loi N° 111 du 15 Mars 1967
This document has been deposited in virtue of the Law N° 111 of 15 March 1967

Le présent document a été déposé en vertu de la Loi N° 111 du 15 Mars 1967
This document has been deposited in virtue of the Law N° 111 of 15 March 1967

Il s'agit d'un brevet d'invention

Il s'agit d'un brevet d'invention
Il s'agit d'un brevet d'invention
Il s'agit d'un brevet d'invention

Fin de l'impression